



## REBLAI MONTGE EN GOELE

### FICHE D'INFORMATION PREALABLE (FIP)

à l'acceptation de déchets inertes

**PICHETA**

13, route de Conflans

95480 PIERRELAYE

T : 01 34 30 73 09

F : 01 34 64 14 51

#### 1 IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DÉTENTEUR du déchet

Raison sociale : ☎ :  
 N° SIRET : Fax :  
 Adresse : Code postal : Commune :  
 Personne à contacter : Email :

#### 2 DEMANDEUR / CLIENT (si différent du producteur)

Raison sociale : ☎ :  
 N° SIRET : Fax :  
 Adresse : Code postal : Commune :  
 Personne à contacter : Email :

#### 3 TRANSPORTEUR (Le protocole de sécurité doit être présenté au transporteur avant toute réception sur site)

Les informations concernant le ou les transporteurs du chantier sont précisées dans le *Bon de Livraison* PICHETA délivré.

#### 4 IDENTIFICATION DU DECHET ET QUANTITE

TYPE DE DECHET	CODE DECHET	LIBELLE	QUANTITE ESTIMEE	DOCUMENT A FOURNIR
TERRES INERTES	17 05 04 20 02 02	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses		<input type="checkbox"/> Analyses à fournir si chantier connu comme étant contaminé
GRAVATS	17 01 02 17 01 03 17 01 07	Briques / Tuiles et céramiques / Mélange de bétons, briques, tuiles ne contenant pas de substances dangereuses (Hors plâtre)		

Adresse du chantier Durée du chantier :

Numéro de chantier Date du 1<sup>er</sup> dépôt :

Aspect physique :  Solide  Pulvérulents  Pâteux / Boues

Odeur :  NON  OUI Couleur : Conditionnement des déchets :  Bennes  Autres, préciser :

#### 5 ENGAGEMENTS

<input type="checkbox"/> <u>Le chantier n'est pas connu comme étant contaminé</u> , le producteur et le demandeur s'engagent à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener des matériaux conformes aux spécificités de cette demande et à l'arrêté préfectoral en vigueur</li> <li>• Transporter les matériaux conformément à la réglementation et aux conditions de sécurité en vigueur</li> <li>• Nous informer de toute évolution du déchet susceptible de modifier sa nature et les risques tels qu'indiqués ci-dessus</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <u>Le chantier est connu comme étant contaminé</u> , le producteur et le demandeur s'engagent à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous fournir le plan du maillage du site ainsi que les analyses détaillées en Annexe (test de lixiviation et analyse en contenu total)</li> <li>• Amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et à l'arrêté préfectoral en vigueur</li> <li>• Transporter les matériaux conformément à la réglementation et aux conditions de sécurité en vigueur</li> <li>• Nous informer de toute évolution du déchet susceptible de modifier sa nature et les risques tels qu'indiqués ci-dessus</li> </ul>
---	---

**Je certifie avoir pris connaissance du protocole de sécurité du site ci-joint et d'en informer le transporteur et toutes les personnes intervenant sur le site PICHETA (Cocher la case)**

Date : Nom du signataire Demandeur / Client :

Nom du signataire Producteur/Détenteur : Cachet et signature Demandeur / Client :

Cachet et signature Producteur / Détenteur :

#### ADMISSIBILITE DU DECHET (CADRE RESERVE A PICHETA)

Déchet ADMISSIBLE  Déchet NON ADMISSIBLE Motif :

Nom du signataire : Date : Cachet et Signature :

Certificat d'Acceptation Préalable (CAP) : Valable jusqu'au :

**LISTE DES ANALYSES A FOURNIR PAR TYPE DE DECHET**

TYPE DE DECHET	CODE DÉCHET	LIBELLE	ANALYSES OBLIGATOIRES
TOUT DECHET PROVENANT DE SITE CONTAMINE		Tout type de déchet inerte, provenant d'un chantier potentiellement pollué	Test de lixiviation + Analyse en contenu total

**PARAMETRES À ANALYSER**

PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE À RESPECTER (mg/kg de matière sèche)	
<b>TEST DE LIXIVIATION</b>		<p>(1) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.</p> <p>(2) Si le déchet ne respecte pas cette valeur pour le sulfate, il peut être encore jugé conforme aux critères d'admission si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1 500 mg/l à un ratio L/S = 0,1 l/kg et 6 000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S = 10 l/kg. Il est nécessaire d'utiliser l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S = 0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial ; la valeur correspondant à L/S = 10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local.</p> <p>(3) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le carbone organique total sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le carbone organique total sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.</p>
As	0,5	
Ba	20	
Cd	0,04	
Cr total	0,5	
Cu	2	
Hg	0,01	
Mo	0,5	
Ni	0,4	
Pb	0,5	
Sb	0,06	
Se	0,1	
Zn	4	
Chlorure (1)	800	
Fluorure	10	
Sulfate (1)	1 000 (2)	
Indice phénols	1	
COT (carbone organique total) sur éluat (3)	500	
FS (fraction soluble) (1)	4 000	
<b>ANALYSE EN CONTENU TOTAL</b>		<p>(4) Une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg soit respectée pour le COT sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7.5 et 8.0.</p>
COT (carbone organique total)	30 000 (4)	
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6	
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1	
Hydrocarbures (C10 à C40)	500	
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50	

**Tout déchet ne respectant pas les valeurs seuils définies ci-dessus sera refusé sur nos sites,  
et le cas échéant, rechargé.**



# REMBLAI MONTGE EN GOELE

**PICHETA**

13, route de Conflans  
95480 PIERRELAYE  
T : 01 34 30 73 09  
F : 01 34 64 14 51

## PROTOCOLE DE SECURITE

HORAIRE DU SITE	Du lundi au Jeudi	7h30 – 12h / 13h – 16h30	TELEPHONE	01 34 30 73 09
	Le Vendredi	7h30 – 12h / 13h – 15h30	CHEF DE SITE	Eric DUMESNIL

<b>CONSIGNES GÉNÉRALES D'ACCÈS ET DE CIRCULATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entrée se fait <b>uniquement</b> par la départementale 401, entre Saint-Soupplets et Saint-Martin-En-Goele.</li> <li>- La vitesse est limitée à <b>20 km/h</b> sur l'ensemble du site</li> <li>- Les véhicules pénétrant sur site sont soumis au respect des consignes données par le personnel, à la signalisation interne et au Plan de Circulation affiché à l'entrée du site</li> <li>- <b>Sur l'ensemble du site, la priorité est donnée aux piétons ainsi qu'aux engins</b></li> <li>- <b>Le port des EPI est obligatoire</b> pour toute personne étant amenée à descendre de son véhicule (baudrier, casque...)</li> <li>- Aucun déchargement de déchets n'est autorisé sans passage au préalable en bascule,</li> <li>- Attention aux angles morts des engins et à leur rapidité d'évolution</li> <li>- Respecter la propreté du site et limiter les envols de poussières</li> </ul>
<b>CONSIGNES DE STATIONNEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas entraver la circulation des autres véhicules présents sur site</li> <li>- <b>En bascule, la priorité est donnée aux véhicules sortants</b></li> <li>- Prendre une distance de sécurité lorsque vous circulez dans l'aire d'évolution d'un engin</li> </ul>
<b>OBLIGATIONS DU TRANSPORTEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire respecter ce protocole à tous ses chauffeurs</li> <li>- L'Entreprise Extérieure doit être inscrite au registre des transporteurs (hors transport pour leur propre compte)</li> <li>- Déclarer tout sous-traitant, même ponctuel, à l'entreprise d'accueil</li> <li>- Informer son sous-traitant des mesures de ce protocole</li> </ul>
<b>LES INTERDICTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Interdiction de descendre de son véhicule en dehors des zones de déchargement</b></li> <li>- Interdiction de circuler benne levée</li> <li>- Interdiction d'introduire des matériaux non autorisés sur le site ou de chiffonnage</li> </ul>
<b>CONSIGNES RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE DÉCHARGEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'opérateur bascule indique au chauffeur la zone de chargement/déchargement</li> <li>- En cas de visibilité insuffisante, le préposé PICHETA aide le chauffeur à réaliser sa manœuvre</li> <li>- Le chauffeur vérifie qu'aucun obstacle et qu'aucune personne ne se trouve derrière la benne avant et pendant toute opération</li> <li>- S'assurer de la stabilité du véhicule lors des opérations de déchargement: en cas de déport latéral, l'opération est annulée.</li> </ul>

### PROCÉDURES D'URGENCES

#### • EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL :

##### PROTÉGER

Prendre les dispositions pour signaler l'accident et éviter un sur accident

##### ALERTER

Alerter PICHETA qui dispose de secouriste et le ☎ **18 (ou 112)** si nécessaire

##### SECOURIR

Porter les premiers secours si secouriste

- Préciser le lieu, la nature du sinistre (Incendie, accident...)
- Préciser éventuellement les symptômes apparents
- Répondre aux questions qui seront posées par le service d'intervention

#### • EN CAS D'INCENDIE / DÉVERSEMENT ACCIDENTEL :

##### PROTÉGER

Prendre les dispositions pour signaler le problème

##### ALERTER

Alerter PICHETA et le ☎ **18** si nécessaire

##### AGIR SANS PRENDRE DE RISQUES

Dans l'attente de l'arrivée des services de secours ou du responsable de site

- Porter les EPI nécessaires : gants, masque, lunettes...
- Utiliser le matériel adéquat :
  - Les extincteurs présents au sein du véhicule du Client doivent être utilisés directement afin de circonscrire tout début d'incendie ; des extincteurs sont également disponibles sur site
  - Des produits absorbants sont disponibles sur le site en cas de déversement accidentel de matière dangereuse ou polluante (boudins, feuilles, ...)
- Suivre les consignes du responsable de site ;